

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 01 septembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'an 2023, le 01 septembre 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 août 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 août 2023.

**Présents** : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud ; MM. Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon, Pfister Eddie.

**Absentes excusées** : Mme Bernadette Gaulot qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle.

**A été nommé secrétaire** : Mr Stéphane Vernier

### 40 – Travaux ONF – Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes, affouage 2024

*Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;  
Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;  
Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;  
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;  
Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2024 ;*

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

#### **PREMIÈREMENT,**

**SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024

#### **Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
27	3.72	RS1
30	3.70	RD
38	4.10	ACT
39	3.95	ACT
45	6.29	ACT
46	4.43	ACT

#### **Parcelles dont le passage est demandé (coupes non réglées)**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
----------	--------------	---------------

#### **Parcelles dont le passage est reporté**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Type de coupe
32	4.10			Coupes en exploitation pour problèmes sanitaires
33	3.95			Idem

34	6.29			Idem
35	4.43			Idem

## DEUXIÈMEMENT,

**DÉCIDE** la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice :

**1- VENTE EN BLOC ET SUR PIED** par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
38-39-45-46		2024

**2 - VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES** par les soins de l'O.N.F. **ET DELIVRANCE** du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes.

Parcelle	Composition	Année de vente des grumes	Année de délivrance

**3 - EXPLOITATION** par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'O.N.F., les arbres de futaies étant vendus façonnée par l'O.N.F., le surplus étant délivré à la commune.

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
27	<b>BOIS D'OEUVRES</b>	2024	
27	<b>Petite futaie - houppier</b>		2024

**4 - DELIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DE LA PARCELLE n°30**

## TROISIÈMEMENT,

**pour les coupes affouagères :**

**ARRÊTE** le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;

**FIXE** le volume maximal estimé des portions à ..... stères ;

**Fixe** le montant total de la taxe d'affouage à ..... €, ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à ..... € par affouagiste ;

**ARRÊTE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

**FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2025
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/04/2025
- Façonnage et vidange des houppiers : 15/04/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Verbiesles, le 01 septembre 2023

Le Maire,  
Marie-Noëlle HUBERT

